



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

CMPP

Question écrite n° 69576

Texte de la question

M. Michel Heinrich appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur le statut des nouveaux centres médico-psycho-pédagogiques créés par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2010. Il souhaiterait savoir si ces établissements auront un statut juridique spécifique ou s'ils seront assimilés à d'autres établissements existants et s'il est envisagé d'uniformiser le statut des centres médico-psycho-pédagogiques déjà existants sur notre territoire.

Données clés

Auteur : [M. Michel Heinrich](#)

Circonscription : Vosges (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69576

Rubrique : Institutions sociales et médico-sociales

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 2010, page 743

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)